



PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2017

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h02)

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 17-40** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h02.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2017

- 17-41** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

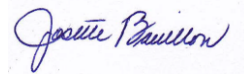
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2017.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 17-42** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du
mois de MARS au montant **de 33 945.57\$.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- L'état des revenus et de dépenses de mars 2017
- Rapport des heures effectuées des employés
- Rapport du service de l'urbanisme, permis et certificat mars 2017
- Rapport des statistiques du site Internet

LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

LES CHEVALIERS DE COLOMB

- 17-43** Il est proposé par monsieur Bruno Roy
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal autorise LES CHEVALIERS DE COLOMB à utiliser la salle
municipale le 23 avril prochain, pour un déjeuner.

LA FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER

- 17-44** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal autorise LA FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER à utiliser,
gratuitement, la salle municipale, le 21 mai prochain, pour un dîner dans le cadre de la messe
en secteur.

PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE

- 17-45** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal autorise monsieur Steeve Michaud à faire effectuer la vérification
mécanique du Camion Dodge au centre du camion Denis, avant le 31 mai 2017.

DEMANDE DE DON / FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER

- 17-46** Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal autorise un don de deux cents dollars (200\$) à la Fabrique Saint-
Charles-Garnier, dans le cadre de la messe en secteur qui est suivi d'un dîner.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER

- 17-47** **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**
VOLET 2 : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE BASE DU COMITÉ DE
DÉVELOPPEMENT

Considérant que la municipalité de Saint-Charles-Garnier souhaite établir un partenariat avec
la MRC de La Mitis et ainsi se prévaloir du fonds octroyé aux comités de développement pour
soutenir annuellement le fonctionnement de son comité local de développement désigné dans le
cadre de la présente résolution;

Considérant que la municipalité désigne officiellement le comité de développement Val-Garnier
organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies et
que la municipalité participe financièrement pour un montant de 500\$ au fonctionnement de son
organisme de développement local pour l'année;

Considérant que la municipalité appuie son comité de développement dans ses actions;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec l'organisme de développement reconnu

de sa localité s'engage auprès de la MRC de La Mitis, à tenir une assemblée générale annuelle, à déposer les documents inhérents (ordre du jour, procès-verbal, rapports d'activités et financiers) ainsi qu'un plan d'action pour l'année en cours entériné par voie de résolution par la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, de verser la somme de 500\$ à l'organisme de développement local de la municipalité pour la durée de l'entente avec la MRC de La Mitis.

La MRC de La Mitis pourra souscrire jusqu'à un maximum de 1 000\$ par municipalité, dans une proportion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour la MRC. Il est à noter que la municipalité ne peut reconnaître qu'un seul organisme sur son territoire.

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

17-48 Dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste du 24 juin prochain le comité de développement demande au Conseil municipal l'autorisation d'utiliser :

- Le terrain à l'arrière du jardin communautaire
- Du parc Placide-Roy
- Quelques tables en bois, des bacs de recyclage, des poubelles
- Le système de son de la salle municipale

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte la demande du comité de développement.

QU'un permis de brûlage devra être demandé à la municipalité.

QU'il doit respecter le 15 mètres d'un bâtiment.

DEMANDE D'APPUI AU PROJET « LES PLUS GRANDS ATHLÈTES DE LA MITIS »

17-49 Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier appuie MM. Roger Boudreau et Bruno Paradis dans leur demande d'une aide financière au fonds de soutien aux projets structurants et événements. Ce projet consiste à publier un livre sur les 50 plus grands athlètes de l'histoire de la Mitis.

LA MAISON DE L'ESPOIR DE MONT-JOLI

Demande d'appui à un projet

- 17-50** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie la Maison de l'Espoir de Mont-Joli dans son projet visant à développer davantage le service de récupération de la matière textile ainsi que le plateau de réinsertion socioprofessionnelle. Ce projet vise à détourner davantage de matière textile du site d'enfouissement et ainsi économiser sur la facture de traitement de ces matières.

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOTIVATION SCOLAIRE ET SOCIALE
Demande d'appui financier

- 17-51** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal autorise un don de 25\$ à la Fondation de l'école le Mistral pour le programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

ÉCOLE LE MISTRAL
GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE
Demande d'appui financier

- 17-52** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le Conseil autorise un don de 25\$ à la Fondation de l'école le Mistral pour les Galas du mérite scolaire de fin d'année.

6. MRC DE LA MITIS

- Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.
- Dépôt d'une demande de dérogation mineure

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. GARAGE MUNICIPAL

Sans objet

9. ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

17-53

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission de Sel Warwick pour
l'achat de dix-neuf (19) ballots de calcium en flocons.

Prix : 525\$ du ballot de 1000 kg

10. VOIRIE

LISTE ET TAUX DE MACHINERIE

PRIX DES GRAVIERS

17-54

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier invite quelques entrepreneurs à transmettre, pour
nos travaux en voirie de cette année :

- la liste de leur machinerie et le taux horaire
- le prix de divers graviers

Date limite : 5 mai 2017

Entrepreneurs suggérés :

- Les constructions Jalbert et Pelletier
- Les entreprises Ernest Normand
- Les excavations Dany Desrosiers
- Les entreprises Réjean Claveau

ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRES AU DEL

17-55

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à Rimouski électrique :

- L'ajout d'un luminaire au Del de 54 W, au rang 7 Ouest
- Remplacer un luminaire au sodium par un luminaire au Del de 54 W, au rang 7 Ouest
- Remplacer 3 lampes au parc par des lampes au Del
- Remplacer 1 lampes au monticule par une lampe au Del

11. DOSSIERS DES ÉLUS

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Volet – Redressement des infrastructures routières locales

Demande d'aide financière – Exercice 2016-2017

Élaboration des plans et devis

- 17-56** **Considérant que** la municipalité de Saint-Charles-Garnier présente une demande d'aide financière pour le programme de réhabilitation du réseau routier local.

1

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil autorise madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la municipalité, la demande d'aide financière pour l'élaboration des plans et devis.

Volet – Redressement des infrastructures routières locales

Demande d'aide financière – Exercice 2016-2017

Réalisation de travaux

- 17-57** **Considérant que** la municipalité de Saint-Charles-Garnier présente une demande d'aide financière pour le programme de réhabilitation du réseau routier local.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité, la demande d'aide financière pour la réalisation des travaux.

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Volet – Redressement des infrastructures routières locales

Élaboration des plans et devis

- 17-58** **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports

(MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Rodrigue Ouellet, appuyée par monsieur Alain Goulet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise à présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Réalisation des travaux

17-59 **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Bruno Roy, appuyée par monsieur Rodrigue Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

12. VARIA

1. VENTE DE TERRAINS

RUE PINEAULT

17-60 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire vendre un terrain non aménagé avec le service d'égouts, situé sur la rue Pineault;

Grandeur : 52,54 Mètres

Profondeur : 36,57

Superficie : 1 905.700 Mètres carrés

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement de vendre le terrain au prix de cinq mille dollars (5000,00\$).

Annoncer sur le site Internet de la municipalité, Kijiji, etc.

RANG 7 OUEST

17-61 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire vendre un terrain non aménagé, d'une grandeur de 30,48 m de frontage par 30,48 m de profondeur, situé au rang 7 ouest du cadastre 4987429;

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur Jean-Philippe Gagnon, d'acheter ce terrain.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE la municipalité offre le terrain à monsieur Jean-Philippe Gagnon au montant de quatre cents (400,00\$) représentant l'évaluation au rôle courant.

2. MANDAT À UN NOTAIRE

17-62 **CONSIDÉRANT** l'achat du terrain situé sur une partie du lot SEPT, rang SEPT, Canton Massé du cadastre 4 987 534 appartenant à la Fabrique Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la description technique des superficies acquises faite par un arpenteur-géomètre, la préparation des actes notariés doit être réalisée par un notaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement.

QUE la municipalité mandate MAÎTRE ÉLODIE BRISSON de l'étude Michaud, Charbonneau, Heppell de Mont-Joli, à titre de notaire pour rédiger les actes notariés de vente pour le terrain du Pavillon Euclide-Fournier. De plus, il est résolu que monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat notarié, pour et au nom de la municipalité.

3. MÉNAGE AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

17-63 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement :

QUE le Conseil autorise monsieur Benoît Lorrain Cayer, agent rural et madame Josette Bouillon, directrice générale à faire le ménage du sous-sol.

Ce ménage consiste à sélectionner des équipements sportifs et des jeux de société pour ensuite les distribuer à des organismes dans les municipalités avoisinantes.

4. COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES **Modification du contrat des matières organiques**

17-64 Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la modification de l'article 6 au contrat des matières résiduelles.

L'article 6 du contrat est modifié par :

À verser à L'ENTREPRENEUR, le montant annuel de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (**4 290,00\$**) plus taxes, ce qui représente **11 collectes** par année à trois cent quatre-dix dollars (**390\$**) plus taxes, par collecte. Cette modification sera annexée au contrat.

Le coût supplémentaire, de sept cent quatre-vingts dollars (780.00\$) plus taxes, affectera le fonds général de la municipalité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX **VOLET 1**

17-65 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE dans le cadre d'un octroi financier venant du Fonds de développement des territoires, la somme maximale de quatre mille dollars (4 000,00\$) est autorisée à la Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier pour l'achat d'ameublement pour la salle municipale.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-66 Il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.